

Direction des Etudes, des
Répertoires et des Statistiques

ETUDES

Décembre 2015

Situation du RSA au régime agricole à fin 2014

SITUATION DU RSA AU REGIME AGRICOLE A FIN 2014

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Directeur de la publication :

Alain PELC

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite - Famille - Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"

Rakhsat SLEIMAN

sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Rédacteur en chef :

David FOUCAUD

foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Étude réalisée par :

Jean Roger BIYIK BIYIK

biyik-biyik.jean-roger@ccmsa.msa.fr

Mise en forme :

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD

gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

Mireille MEDELICE

Medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

SOMMAIRE

LISTE DES CARTES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	3
LISTE DES CARTES.....	3
LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES GRAPHIQUES	3
RESUME	4
INTRODUCTION	5
I - LE NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA AU REGIME AGRICOLE A FIN 2014 PROGRESSE FORTEMENT.....	6
II - LA VARIATION DE LA POPULATION BENEFICIAIRE DU RSA EST INEGALE SELON LES TERRITOIRES	6
III - LE RSA SOCLE	8
III.1 - LE NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA SOCLE PROGRESSE EN 2014	8
III.2 TROIS ALLOCATAIRES SUR CINQ BENEFICIENT DU RSA SOCLE NON MAJORE A FIN 2014.....	9
IV - AU REGIME AGRICOLE, LE NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA ACTIVITE SEUL PROGRESSE.....	9
V - LE RSA JEUNES.....	10
VI - LES FOYERS BENEFICIAIRES DU RSA AU REGIME AGRICOLE SONT PLUS NOMBREUX EN 2014.....	10
VII - LE TAUX DE ROTATION DES ALLOCATAIRES DU RSA S'ETABLIT A 10,3% AU REGIME AGRICOLE A FIN 2014	12
VIII - LES MUTATIONS INTER-COMPOSANTES DEMEURENT TRES DYNAMIQUES ENTRE DECEMBRE 2013 ET DECEMBRE 2014.....	13
IX - LE MONTANT VERSE AUX ALLOCATAIRES DU RSA AUGMENTE DE + 7,4% EN 2014 14	
SIGLES CITES :	14
ANNEXE.....	15

LISTE DES CARTES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : REPARTITION DES ALLOCATAIRES DU RSA SOCLE SEUL AU REGIME DES NSA	7
CARTE 2 : REPARTITION DES ALLOCATAIRES DU RSA SOCLE SEUL AU REGIME DES SA	7

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : NOMBRE D'ALLOCATAIRES AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA AU REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE	6
TABLEAU 2 : NOMBRE D'ALLOCATAIRES AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA SELON LE REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE	8

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 EVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA SOCLE SELON LE REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE (EN % GLISSEMENT ANNUEL)	9
Graphique 2 EVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA ACTIVITE SEUL SELON LE REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE (EN % GLISSEMENT ANNUEL)	9
Graphique 3 EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA SELON LE REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE	11
Graphique 4 EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA SELON LA COMPOSANTE AU REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE	11
Graphique 5 EVOLUTION MENSUELLE DU TAUX DE ROTATION DES ALLOCATAIRES DU RSA AU REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE	12
Graphique 6 EVOLUTION DES PRESTATIONS VERSEES AU TITRE DU RSA SELON LE REGIME EN MILLIONS D'EUROS	14

Télécharger les données au format Excel : 

Résumé

Le nombre d'allocataires du rSa au régime agricole s'élève à 36 350 à fin 2014

En décembre 2014, au régime agricole, 36 350 foyers bénéficient d'un droit au rSa, dont un tiers de non-salariés agricoles. Le nombre d'allocataires augmente (+ 6,2 %) par rapport à fin 2013. Il croît tant au régime des salariés agricoles (+ 7,8 %) qu'au régime des non-salariés agricoles (+ 2,9 %). Les effectifs du rSa socle s'accroissent (+ 6,6 %) à un niveau légèrement supérieur à ceux du rSa activité seul (+ 5,7 %).

Forte progression du nombre d'allocataires du rSa au régime agricole à fin 2014

Le nombre d'allocataires du rSa au régime agricole s'établit à 36 350 à fin 2014, en hausse de + 6,2% en un an. Au total, en tenant compte des conjoints et des enfants à charge, 82 750 personnes sont couvertes par la prestation. Trois allocataires sur cinq perçoivent la composante « minimum social » – le rSa socle – et deux sur cinq bénéficient de la composante « complément de revenu d'activité » – le rSa activité seul.

Poursuite de la hausse du nombre d'allocataires du rSa socle au régime agricole en 2014

En décembre 2014, 22 580 allocataires bénéficient du rSa socle au régime agricole. Le nombre d'allocataires du rSa socle augmente sur un an : + 8,4 % au régime des salariés agricoles et + 3,1 % au régime des non-salariés agricoles. Deux tiers des allocataires sont sans emploi et perçoivent le rSa socle seul. Le dernier tiers dispose de faibles revenus d'activité et relève à la fois du rSa socle et du rSa activité.

Forte progression du nombre d'allocataires du rSa activité seul au régime agricole

Fin 2014, environ 13 770 allocataires bénéficient du rSa activité seul au régime agricole, en hausse de + 5,7 % par rapport à fin 2013. Cette progression est notable pour le régime des salariés agricoles dont les effectifs augmentent fortement (+ 6,9 %) alors qu'ils s'accroissent de + 2,6 % au régime des non-salariés agricoles.

Recul du nombre d'allocataires du rSa jeunes

Avec seulement 210 allocataires fin 2014, le rSa jeunes n'a pas décollé. Au contraire, ses effectifs diminuent pour la troisième année consécutive. Les conditions d'accès apparaissent très restrictives, notamment la justification d'au moins deux années de travail (3 214 heures) au cours des trois années précédentes.

Augmentation du nombre total d'allocataires du rSa au cours de l'année 2014

Au cours de l'année 2014, un peu plus de 54 400 allocataires ont perçu le rSa, au moins une fois dans l'année, en hausse de + 2,0 % par rapport à 2013. Parmi eux, sept allocataires sur dix sont des salariés agricoles et trois sur dix sont des non-salariés agricoles.

Taux de rotation des allocataires du rSa très élevé, et des mutations inter composantes très dynamiques


En décembre 2014, le taux de rotation mensuel (rapport entre les entrées et sorties sur les effectifs) des allocataires du rSa s'établit à 10,3 % au régime agricole. Il atteint 10,8 % au régime des salariés agricoles, et 9,1 % au régime des non-salariés agricoles.

Des trois composantes, le « rSa socle seul » est celle dont les bénéficiaires sont les plus « captifs » : un allocataire sur deux en décembre 2013 l'est toujours en décembre 2014.

Introduction

Le revenu de solidarité active (rSa) est entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine. Il a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et leurs dispositifs d'intéressement. Étendu en septembre 2010 aux jeunes de moins de 25 ans sous condition d'activité antérieure, il est désormais applicable dans tous les départements et dans certaines collectivités d'outre-mer. Au 31 décembre 2014, 36 350 allocataires bénéficient d'un droit versable au titre du rSa au régime agricole. Un allocataire du rSa sur trois est un non-salarié agricole.

Le nombre d'allocataires du rSa au régime agricole croît de + 6,2 % entre décembre 2013 et décembre 2014, confirmant la tendance observée fin 2013 (+ 1,0 %). La progression est plus forte au régime des salariés agricoles (+ 7,8 %) qu'au régime des non-salariés agricoles (+ 2,9 %). Les effectifs du rSa socle s'accroissent (+ 6,6 %) à un niveau légèrement supérieur à ceux du rSa activité seul (+ 5,7 %). Enfin, le nombre d'allocataires du rSa jeunes poursuit sa chute (- 9,5 %) du fait des conditions d'activité antérieure pour être éligible et de l'ajustement plus rapide de la situation des jeunes à la conjoncture.

Charger les données au format Excel : 

I - LE NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA AU REGIME AGRICOLE A FIN 2014 PROGRESSE FORTEMENT

Au 31 décembre 2014, 36 350 foyers bénéficient du rSa au régime agricole (tableau 1). En tenant compte des conjoints et des enfants à charge, 82 750 personnes sont couvertes par la prestation. Les allocataires du rSa qui résident dans les DOM sont gérés par les caisses d'allocations familiales (CAF) quel que soit le régime. Trois allocataires sur cinq reçoivent la composante « minimum social » – le rSa socle – et deux sur cinq bénéficient de la composante « complément de revenu d'activité » – le rSa activité seul. Au total, compte tenu de l'ensemble des personnes qui composent les foyers allocataires, ce sont 47 800 personnes qui sont couvertes par le rSa socle et 34 950 par le rSa activité seul. Un tiers des allocataires du rSa socle perçoit un revenu d'activité mais d'un montant insuffisant pour porter leurs ressources au-delà du montant forfaitaire ; ils perçoivent donc simultanément le rSa socle et le rSa activité.

Au régime agricole, le nombre total d'allocataires du rSa progresse de + 6,2 % en 2014. Cela confirme la tendance observée fin 2013 (+ 1,0 %), qui marquait une inversion de tendance par rapport aux périodes précédentes depuis la mise en place du rSa. Cette hausse dynamique des effectifs s'inscrit dans un contexte économique qui n'a cessé de se dégrader depuis la crise économique et financière de 2008. Elle reflète l'accroissement marqué de l'ensemble des composantes du rSa : le rSa socle seul (+ 5,7 %), le rSa socle et activité (+ 8,2 %), et le rSa activité seul (+ 5,7 %).

Tableau 1
NOMBRE D'ALLOCATAIRES AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA AU REGIME AGRICOLE
EN FRANCE METROPOLITAINE EN FIN D'ANNEE


		2011	2012	2013	2014	Évolution déc 2012 - déc 2013 (en %)	Évolution déc 2013 - déc 2014 (en %)
Régime agricole	rSa socle	21 067	20 714	21 192	22 583	2,3	6,6
	rSa <i>socle seul</i>	13 233	13 454	13 918	14 715	3,4	5,7
	rSa <i>socle + activité</i>	7 834	7 260	7 274	7 868	0,2	8,2
	rSa <i>activité seul</i>	13 850	13 162	13 026	13 770	-1,0	5,7
	Total rSa	34 917	33 876	34 218	36 353	1,0	6,2

Source : MSA

II - LA VARIATION DE LA POPULATION BENEFICIAIRE DU RSA EST INEGALE SELON LES TERRITOIRES

La diversité des évolutions départementales résulte de plusieurs facteurs : des secteurs d'activité agricole contrastés entre eux, des taux départementaux de recours qui seraient variables, auxquels il faut ajouter des situations antérieures vis-à-vis du RMI et de l'API différentes, mais aussi d'autres facteurs plus difficilement mesurables.

Au régime des non-salariés agricoles, les effectifs progressent d'un peu plus de 320 allocataires entre décembre 2013 et décembre 2014. Les évolutions par département mettent en évidence, une baisse des effectifs dans 37 départements, une hausse dans 51 départements, et une stabilité dans 8 départements. L'amplitude de variation se situe entre - 36 dans le Rhône et + 111 en Dordogne (carte 1). Pour ce dernier, l'accroissement du nombre d'allocataires est lié à une force poussée des bénéficiaires des composantes liées à l'activité, dont les effectifs doublent sur la période. Un autre pôle de croissance se situe dans le sud-est méditerranéen.

Télécharger les données au format Excel : 

Carte 1

REPARTITION DE L'EVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA AU REGIME DES NSA ENTRE DECEMBRE 2013 ET DECEMBRE 2014 EN FRANCE METROPOLITAINE



Source : MSA

Entre décembre 2013 et décembre 2014, les effectifs progressent de plus de 1 800 allocataires au régime des salariés agricoles. Les évolutions départementales distinguent une baisse des effectifs dans 25 départements, une hausse dans 69 départements, et la stabilité dans 2 départements. L'amplitude de variation se situe entre -93 dans le Morbihan et + 183 dans Lot-et-Garonne (carte 2).

Dans ce cadre, force est de constater la situation particulière des départements du Lot-et-Garonne et des Bouches-du-Rhône qui enregistrent chacun une hausse de plus de 150 allocataires. Cette évolution marque la croissance dynamique du nombre d'allocataires des composantes liées à l'activité, dans un contexte de hausse générale. De même, le Nord-Pas-de-Calais bénéficie d'une forte croissance des effectifs. Le Morbihan (- 93, dont - 85 pour le rSa socle seul), le Rhône (- 40, dont - 31 pour le rSa activité seul) et l'Eure (-37, dont - 30 pour le rSa socle seul) enregistrent les plus fortes baisses.

Carte 2

REPARTITION DE L'EVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA AU REGIME DES SA ENTRE DECEMBRE 2013 ET DECEMBRE 2014 EN FRANCE METROPOLITAINE



Source : MSA

III - LE RSA SOCLE

III.1 - Le nombre d'allocataires du rSa socle progresse en 2014

Au 31 décembre 2014, 22 580 foyers bénéficient du rSa socle au régime agricole. Parmi eux, deux tiers sont sans emploi et perçoivent le rSa socle seul. L'autre tiers a de faibles revenus d'activité et relève à la fois du rSa socle et du rSa activité. L'effectif d'allocataires s'accroît fortement de + 6,6 % entre décembre 2013 et décembre 2014, pour la deuxième année consécutive.

L'évolution du nombre d'allocataires du rSa socle est essentiellement liée à la conjoncture économique et à son impact sur la situation du marché du travail. Elle est étroitement associée aux variations du chômage et aux conditions de son indemnisation. L'évolution du chômage se répercute sur les effectifs du rSa socle avec un certain délai, d'autant qu'il faut une diminution suffisamment importante du chômage pour faire baisser cette population. Lorsque la conjoncture se dégrade, l'accroissement du nombre d'allocataires qui résulte d'une hausse du taux de chômage s'observe après l'extinction des droits à l'assurance chômage, puis de l'assistance chômage ou d'autres dispositifs pouvant prendre le relais.

En 2014, le nombre d'allocataires du rSa socle au régime des salariés agricoles poursuit sa tendance haussière observée depuis février 2013, avec une phase d'accélération de la hausse depuis juin 2014 (Graphique 1). Le nombre d'allocataires du rSa socle s'établit à 15 000 en décembre 2014, il s'accroît de + 8,4 % en un an, après une hausse de + 2,8 % en décembre 2013 (tableau 2). Entre 2013 et 2014, la composante « socle et activité » est très dynamique (+ 10,9 %), la composante « socle seul » progresse également (+ 7,6 %).

Au régime des non-salariés agricoles, la croissance du nombre d'allocataires du rSa socle qui a débuté en avril 2013 se prolonge en 2014.

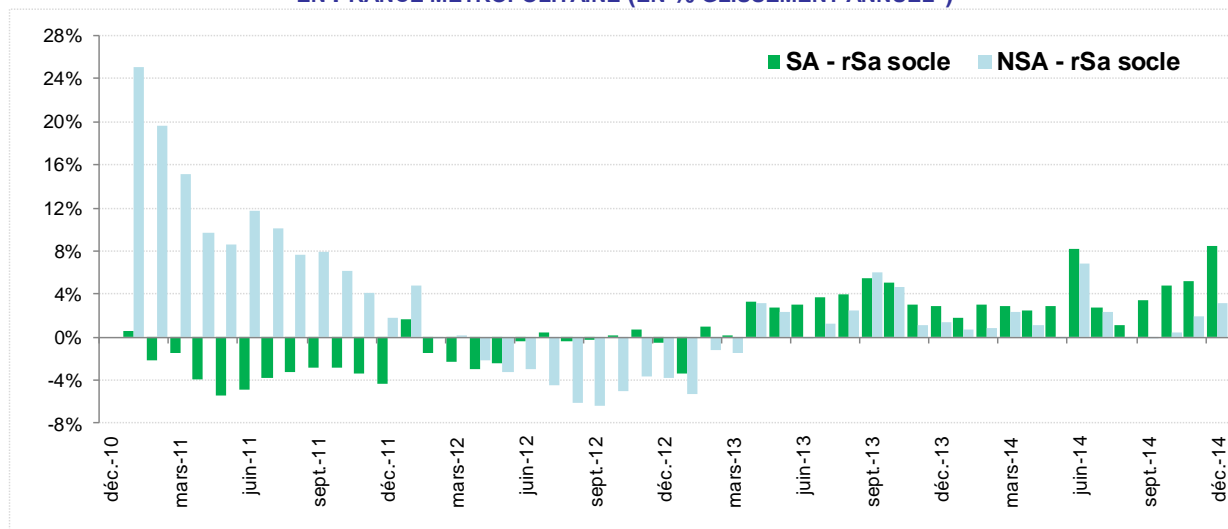
L'effectif d'allocataires du rSa socle croît de + 3,1 % entre décembre 2013 et décembre 2014, après une hausse modérée (+ 1,3 %) en décembre 2013. Fin 2014, l'évolution est portée principalement par la croissance du nombre d'allocataires du rSa socle et activité (+ 5,9 %), alors que l'effectif du rSa socle seul se stabilise.

Tableau 2
NOMBRE D'ALLOCATAIRES AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA SELON LE REGIME AGRICOLE
EN FRANCE METROPOLITAINE

		déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	Évolution déc 2012 - déc 2013 (en %)	Évolution déc 2013 - déc 2014 (en %)
Salariés agricoles	rSa socle	13 520	13 456	13 837	15 000	2,8	8,4
	rSa socle seul	10 178	10 289	10 505	11 305	2,1	7,6
	rSa socle + activité	3 342	3 167	3 332	3 695	5,2	10,9
	rSa activité seul	9 897	9 246	9 426	10 077	1,9	6,9
	Total rSa	23 417	22 702	23 263	25 077	2,5	7,8
Non-salariés agricoles	rSa socle	7 547	7 258	7 355	7 583	1,3	3,1
	rSa socle seul	3 055	3 165	3 413	3 410	7,8	-0,1
	rSa socle + activité	4 492	4 093	3 942	4 173	-3,7	5,9
	rSa activité seul	3 953	3 916	3 600	3 693	-8,1	2,6
	Total rSa	11 500	11 174	10 955	11 276	-2,0	2,9

Source : MSA

Graphique 1
EVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU rSa SOCLE SELON LE REGIME AGRICOLE
EN FRANCE METROPOLITAINE (EN % GLISSEMENT ANNUEL*)



Source : MSA

* Le glissement annuel d'une variable à un mois M donné correspond au taux d'évolution obtenu en rapportant le niveau de la variable en M à son niveau le même mois de l'année précédente M-12.

Lecture. En décembre 2014, le nombre d'allocataires du rSa socle augmente de + 8,4 % par rapport à décembre 2013 au régime des salariés agricoles. Sur la même période, il progresse de + 3,1 % au régime des non-salariés agricoles.

III.2 Trois allocataires sur cinq bénéficient du rSa socle non majoré à fin 2014

Au 31 décembre 2014, 21 600 foyers bénéficient du rSa socle non majoré au régime agricole, soit 5,8 % de plus qu'à fin 2013. Ils représentent trois allocataires du rSa sur cinq. Parmi eux, 13 960 (soit 65 %) n'ont pas d'emploi et reçoivent le rSa socle seul. Les 35 % restants perçoivent aussi un revenu d'activité. Ces proportions sont stables par rapport à fin 2013. Le périmètre réglementaire du rSa socle non majoré est comparable à celui du revenu minimum d'insertion (RMI).

Au 31 décembre 2014, près d'un millier de foyers bénéficient du rSa socle majoré, soit 2,7 % des allocataires du rSa au régime agricole. Parmi eux, 77 % n'ont pas d'emploi et reçoivent le rSa socle seul (niveau équivalent à 2013). Le nombre d'allocataires du rSa socle majoré augmente fortement fin 2014 (+ 23,0 %), faisant suite à un repli de - 4,1 % en décembre 2013.

IV - AU REGIME AGRICOLE, LE NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU rSa ACTIVITE SEUL PROGRESSE

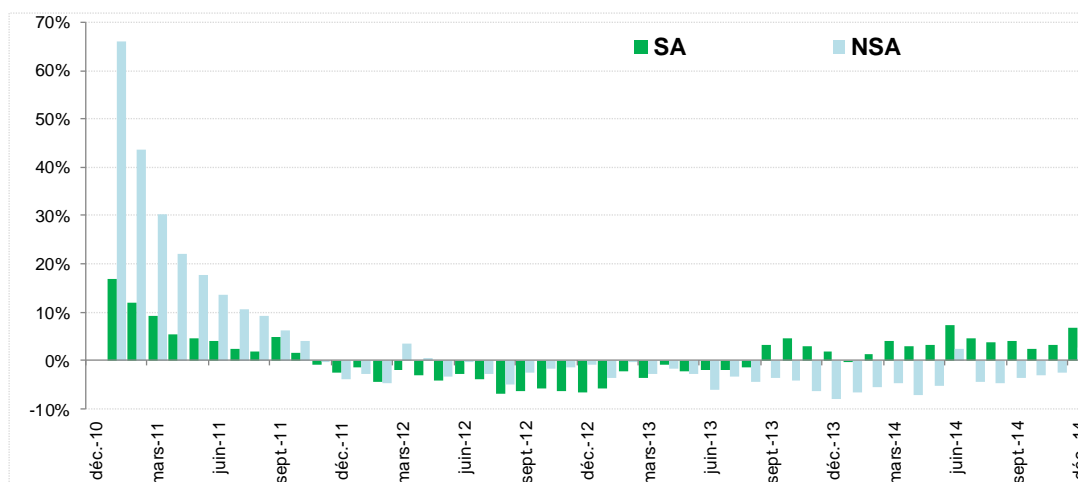
En décembre 2014, 13 770 foyers bénéficient du rSa activité seul au régime agricole. Cette composante du rSa s'adresse aux personnes qui travaillent, mais dont les revenus d'activité sont faibles. L'année 2014 est marquée par la poursuite de la montée en charge du rSa activité seul (graphique 2).

Excepté le mois de janvier, le taux de croissance mensuel est positif en 2014 au régime des salariés agricoles. La croissance des effectifs s'établit à + 6,9 % en 2014, suite à la hausse de + 1,9 % un an auparavant.

Au régime des non-salariés agricoles, l'évolution mensuelle est négative au cours de l'année (hors juin et décembre). Le nombre d'allocataires augmente de + 2,6 % en 2014, ce qui marque une rupture avec deux années consécutives de baisse.

Télécharger les données au format Excel : 

Graphique 2
EVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA ACTIVITE SEUL SELON LE REGIME AGRICOLE
EN FRANCE METROPOLITAINE (EN % GLISSEMENT ANNUEL)



Source : MSA

V - LE RSA JEUNES

Au régime agricole, le rSa jeunes enregistre pour la troisième année consécutive un recul significatif du nombre de ses bénéficiaires. 210 foyers résidant en France métropolitaine en bénéficient à fin 2014, en baisse de - 9,6 % en un an.

Les conditions d'accès très restrictives expliquent en partie cette évolution. En effet, outre les conditions d'âge (18 à 24 ans) et d'épuisement des droits à l'assurance chômage, l'attribution du rSa jeunes suppose en effet que le demandeur justifie d'au moins deux années de travail à temps plein (soit au moins 3 214 heures) au cours des trois années précédant la date de sa demande.

En décembre 2014, sept allocataires du RSA jeunes sur dix sont des salariés agricoles. Ces allocataires comptent 63 % d'hommes seuls sans enfant, 24 % de femmes seules sans enfant (soit 85 % d'isolés), et 13 % de couples sans enfant.

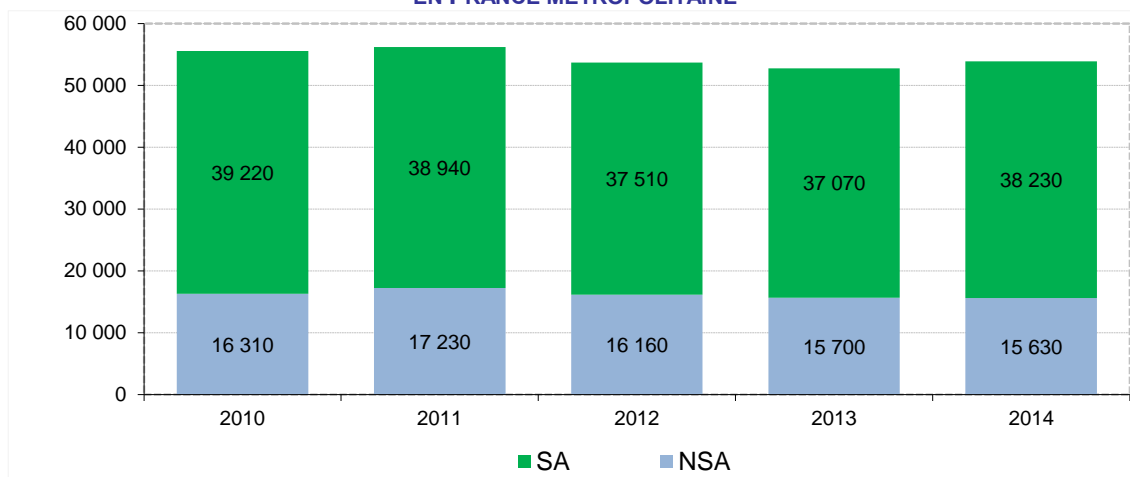
VI - LES FOYERS BENEFICIAIRES DU RSA AU REGIME AGRICOLE SONT PLUS NOMBREUX EN 2014

L'approche la plus utilisée dans les publications relève du dénombrement des foyers bénéficiaires à une date donnée, et plus particulièrement au 31 décembre. Or les foyers « modestes » connaissent des changements de situation entre deux périodes de révision des droits, ce qui engendre l'entrée, le maintien ou la sortie du dispositif.

Une approche complémentaire consiste à dénombrer les foyers bénéficiaires au cours de l'année. Il s'agit alors d'un comptage distinct des foyers ayant bénéficié d'au moins un mois de droit payable au cours de l'année considérée.

Dans ce cadre, plus de 54 400 foyers ont perçu le rSa au cours de l'année 2014, soit une progression de + 2,0 % par rapport à 2013, suite à une diminution de - 1,7 % en 2013 (graphique 3). Parmi eux, sept sur dix appartiennent au régime des salariés agricoles, 29 % au régime des non-salariés agricoles, et 1% a alterné entre les deux régimes agricoles. Cette représentation est stable depuis 2010.

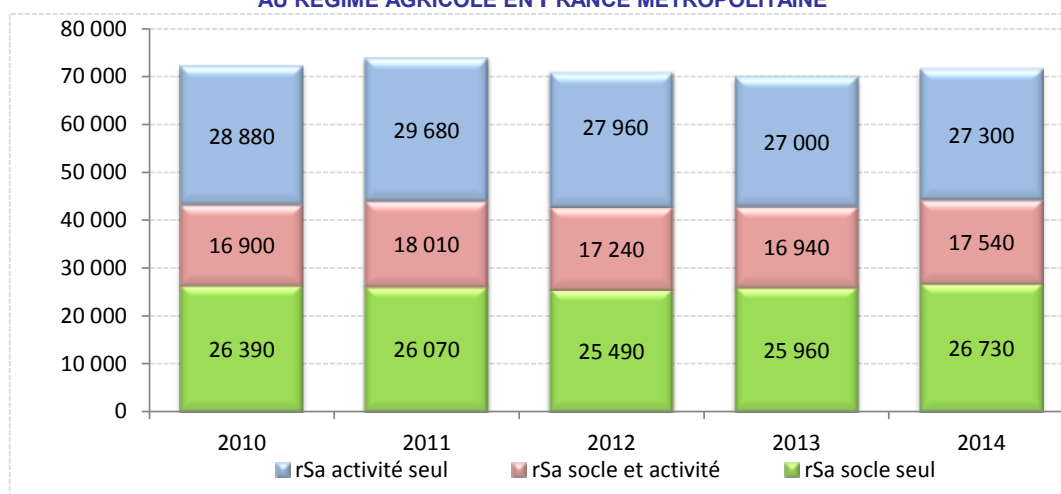
Graphique 3
EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA SELON LE REGIME AGRICOLE
EN FRANCE METROPOLITAINE



Source : MSA

Le nombre d'allocataires en activité progresse en 2014 (graphique 4), marquant la rupture avec deux années consécutives de baisse. La croissance est plus importante pour la composante rSa activité seule (+ 3,5 %) que pour le rSa socle et activité (+ 1,1 %). De même, le nombre d'allocataires du rSa socle seul continue de progresser en un an (+ 3,0 %).

Graphique 4
EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA SELON LA COMPOSANTE
AU REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE



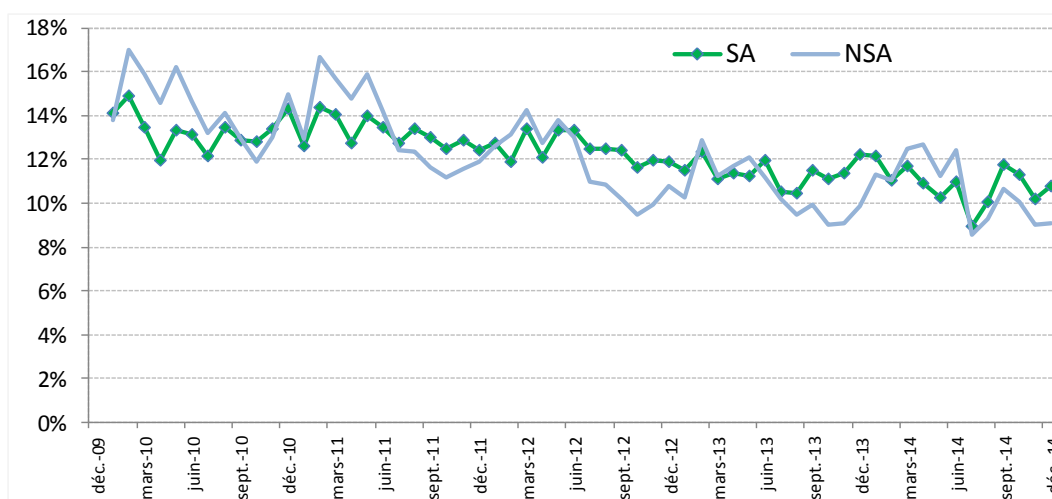
Source : MSA

VII - LE TAUX DE ROTATION DES ALLOCATAIRES DU RSA S'ETABLIT A 10,3% AU REGIME AGRICOLE A FIN 2014

Le taux de rotation est utilisé comme indicateur pour décrire le rythme de renouvellement des effectifs d'allocataires dans chaque régime. Plus ce taux est élevé, plus les coûts de gestion sont importants pour les caisses de MSA.

En décembre 2014, le taux de rotation mensuel des allocataires du rSa, moyenne des taux d'entrée rapportée aux effectifs du mois précédent, et de sortie, s'établit à 10,3 % au régime agricole (graphique 5). Le taux de rotation est sur une tendance baissière quel que soit le régime agricole. Il atteint 10,8 % au régime des salariés agricoles, et 9,1 % au régime des non-salariés agricoles, en baisse respectivement de - 1,4 point et de - 0,8 point par rapport à décembre 2013.

Graphique 5
EVOLUTION MENSUELLE DU TAUX DE ROTATION DES ALLOCATAIRES DU RSA
AU REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE



Source : MSA


Methodologie :

Le taux de rotation est égal à la somme du taux d'entrée et du taux de sortie divisé par 2.

Le taux d'entrée est égal au nombre des entrées du mois rapporté aux effectifs totaux de début de mois et multiplié par 100.

Le taux de sortie est égal au nombre des sorties du mois rapporté aux effectifs totaux de début de mois et multiplié par 100.

Chaque composante du rSa peut être considérée comme une prestation particulière, et les transitions entre composantes participent aux rotations estimées.

Télécharger les données au format Excel : 

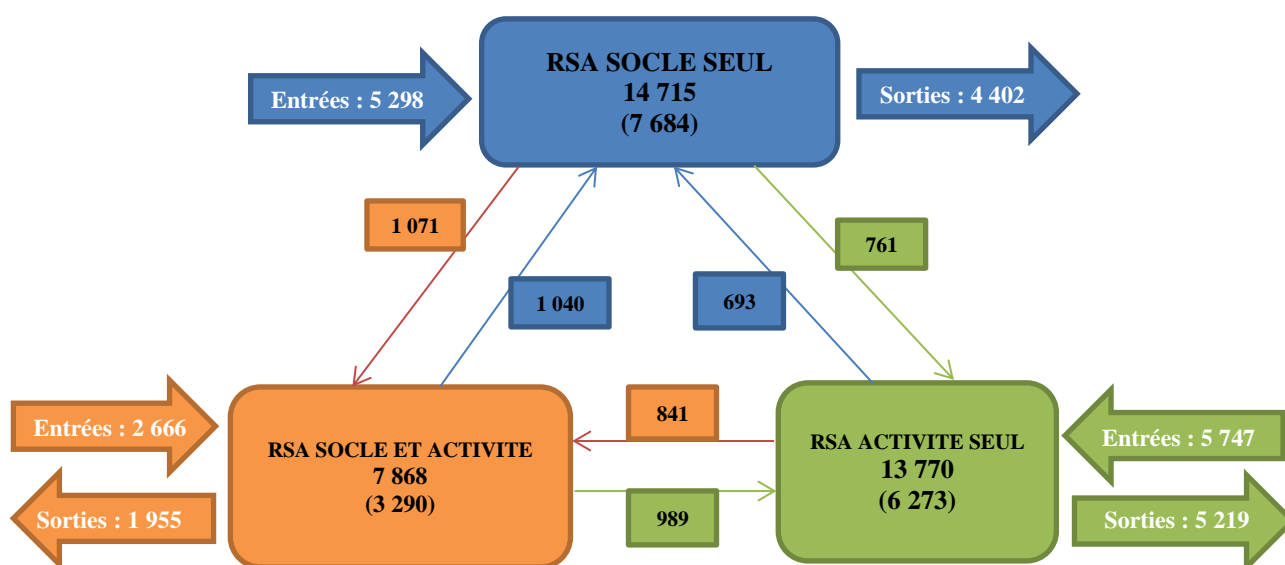
VIII - LES MUTATIONS INTER-COMPOSANTES DEMEURENT TRES DYNAMIQUES ENTRE DECEMBRE 2013 ET DECEMBRE 2014

Le « rSa socle seul » demeure la composante dont les bénéficiaires sont les plus « captifs » : un allocataire sur deux de décembre 2013 y est toujours en décembre 2014 (schéma 1).

Le « rSa activité seul » est la composante dont la part des sorties est la plus importante : deux allocataires sur cinq de décembre 2013 sont sortis du dispositif en décembre 2014, tandis que 42 % demeurent dans cette composante. Le taux de renouvellement des allocataires s'établit à 54 %. La hausse du nombre d'allocataires du « rSa activité seul » correspond à des entrées plus dynamiques, et à un solde des transitions inter-composantes plus favorable. Ces transitions peuvent résulter d'un changement de situation sur le marché de l'emploi (perte ou reprise d'un emploi, allongement ou réduction du temps de travail, etc.), qui modifie le revenu des allocataires.

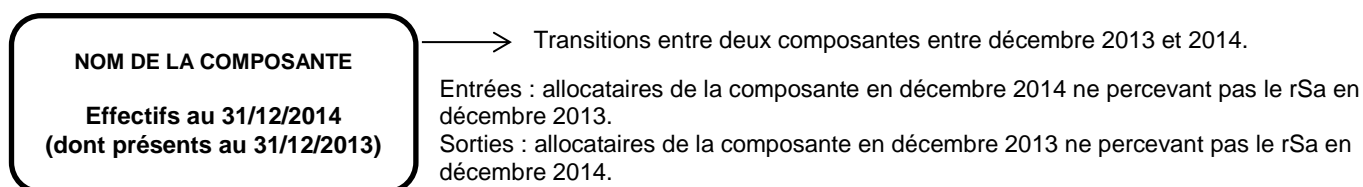
Avec un taux de renouvellement de 58 %, le « rSa socle et activité » est une la composante la plus dynamique en terme de transition entre décembre 2012 et décembre 2013. Cette composante a des taux de maintien (42 %) et d'entrée (34 %) les plus faibles.

Schéma 1
TRANSITIONS ENTRE LES COMPOSANTES DU RSA ENTRE DECEMBRE 2013 ET 2014 AU REGIME AGRICOLE



Source : MSA

Légende



Note de lecture : en décembre 2014, parmi les 14 715 allocataires du rSa socle seul, 5 298 ne bénéficiaient pas du rSa en décembre 2013, 7 684 percevaient cette composante, 1 040 bénéficiaient du rSa socle et activité et 693 du rSa activité seule.

IX - LE MONTANT VERSE AUX ALLOCATAIRES DU RSA AUGMENTE DE + 7,4% EN 2014

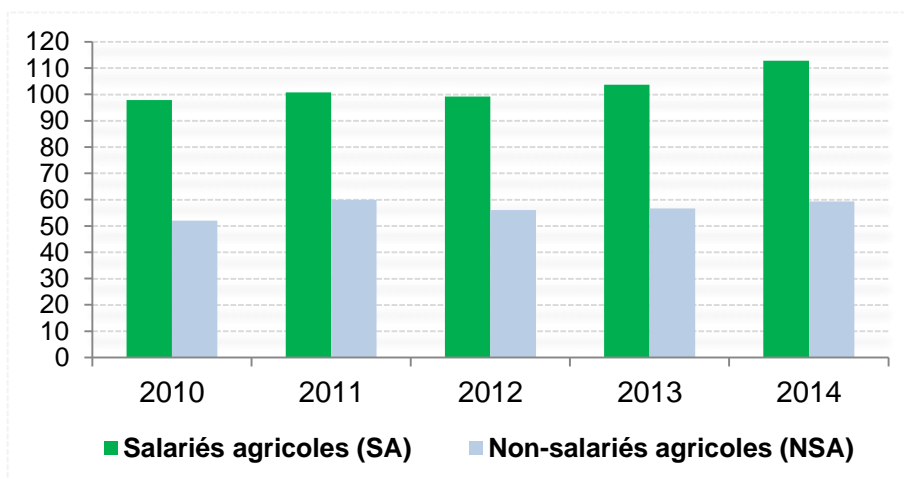
Les caisses de mutualité sociale agricole (MSA) ont versé un peu plus de 172 millions d'euros au titre du rSa en 2014, soit une augmentation de + 7,4% par rapport à 2013. C'est la deuxième année consécutive de hausse.

Le montant de la prestation versée aux salariés agricoles s'établit à 113 millions d'euros, en hausse de +8,9 % par rapport à 2013. La même année, les non-salariés agricoles ont perçu 59,3 millions d'euros, en progression de + 4,7 % en un an (Graphique 6).

Les Conseils départementaux demeurent les plus gros contributeurs et financent le rSa socle. Ils ont versé 117 millions d'euros en 2014, en hausse de + 7,1 %, en raison notamment de la hausse des effectifs d'allocataires et de la double revalorisation. Cette progression est portée à la fois par les salariés agricoles (+ 8,2 %) et les non-salariés agricoles (+ 5,1 %). Dans ce cadre, la part du département décroît légèrement cette année de - 0,1 point pour atteindre les 67,9 % du coût de financement de la prestation.

La part versée par l'Etat au titre du rSa activité et du rSa jeunes repart à la hausse en 2014 (+ 0,1 point), faisant suite à deux années consécutives de baisse. Le montant du rSa à la charge de l'Etat s'établit à 55 millions d'euros. Il augmente significativement de + 7,9 % cette année en lien avec la croissance des effectifs du rSa activité. Cette hausse traduit la poussée dynamique au régime des salariés agricoles (+ 10,5 %), et le retournement de tendance au régime des non-salariés agricoles (+ 4,1 %).


Graphique 6
EVOLUTION DES PRESTATIONS VERSEES AU TITRE DU RSA SELON LE REGIME
EN MILLIONS D'EUROS



Source : MSA (données comptables, sur la base des droits constatés).

Sigles cités :

- API : Allocation de parent isolé
- DTR : Déclaration trimestrielle de ressources
- MSA : Mutualité sociale agricole
- NSA : Non-salarié agricole
- RMI : Revenu minimum d'insertion
- rSa : Revenu de solidarité active
- SA : Salarié agricole

Charger les données au format Excel : 

ANNEXE

Alors que les exploitants agricoles imposés au réel n'avaient qu'un accès dérogatoire au dispositif du revenu minimum d'insertion (RMI), la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (rSa) et réformant les politiques d'insertion a étendu le bénéfice du rSa à l'ensemble des populations couvertes par la Mutualité Sociale Agricole, les salariés agricoles et les non-salariés agricoles, et pour cette dernière catégorie, imposée au réel ou au forfait.

La MSA s'est fortement impliquée pour favoriser le traitement homogène des situations des non-salariés agricoles au regard de l'accès au rSa sur le territoire français, dans le respect de la pluralité des politiques développées par les Conseils Généraux. Dans ce cadre, la MSA a formulé des préconisations qui ont été retenues pour l'évaluation des revenus des non-salariés agricoles, en fonction du type d'imposition.

Il est à noter que le rSa est une prestation dite « familialisée », elle n'est pas attribuée à un individu mais à un foyer quelle que soit sa composition. L'instruction du droit se fait obligatoirement par les caisses de MSA dès lors qu'un des membres du foyer a un statut de non-salarié agricole, alors que dans le cas des ménages dont l'un des membres est salarié agricole, l'instruction peut être faite par une CAF ou par une caisse de MSA.

Par ailleurs, le maintien du droit est soumis à une déclaration trimestrielle des ressources (DTR) portant sur toutes les ressources du ménage. Cette révision trimestrielle du droit conduit à un nombre important de mouvements mensuels d'entrées et de sorties du dispositif, y compris, chez les ménages non-salariés agricoles du fait de la forte variabilité des ressources et des seuils retenus pour l'attribution des différents volets constituant le rSa.

En effet le rSa a vocation à couvrir une population large, puisqu'il concerne aussi bien des foyers n'ayant aucune ressource, que des foyers dont les membres perçoivent des revenus d'activité proches du Smic. Ainsi selon le niveau de revenus d'activité du foyer, celui-ci peut être bénéficiaire du «rSa socle seul», du «rSa socle et activité», ou du «rSa activité seul».

On distingue les foyers allocataires du RSA selon la composante à laquelle ils appartiennent :

- Les foyers allocataires du rSa socle seul : ils n'ont pas de revenus d'activité (pour les non-salariés agricoles, les ressources évaluées sont nulles), ou les membres du foyer ayant un emploi sont en période de cumul intégral.
- Les foyers allocataires du rSa socle et activité, perçoivent de faibles revenus d'activité, et l'ensemble de leurs ressources est inférieur à un montant forfaitaire (intervenant dans le calcul du montant de la prestation et dépendant de la composition du foyer).
- Les foyers allocataires du rSa activité seul perçoivent de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est supérieur au montant forfaitaire.

Cumul intégral : pendant les trois premiers mois après la reprise d'une activité professionnelle, l'allocataire continue à percevoir l'intégralité de son allocation du rSa socle seul, en plus de ses revenus d'activité. Cette possibilité n'est ouverte que pendant quatre mois par période de douze mois.

Le montant forfaitaire du rSa est le montant minimal des ressources garanties au foyer. Il est calculé comme c'était le cas pour le RMI, en tenant compte de la structure familiale. Il s'élève pour une personne seule sans enfant à 499,31 euros en janvier 2014 et 509,30 à partir de septembre 2014. Ce montant peut être majoré durant une période limitée si le foyer est composé d'une personne isolée avec au moins un enfant à charge ou enceinte.

Les données exploitées sont dites « non consolidées » car extraites quelques jours après la fin du mois.

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnolet Cedex

Tél. : 01 41 63 77 77

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore